

MARCILLY

Informations

JUILLET 2024

N° 211



TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION

1. Dans le cadre des **travaux de reconstruction de la station d'épuration** initiés par la Communauté de Commune du Pays de L'Ourcq, une partie du réseau d'assainissement va être réhabilitée.

Sont concernées :

- la rue des Epinettes, du carrefour avec la rue de la Borne Blanche jusqu'à l'intersection avec la rue de Louvin,
- la rue du Moulin, de l'intersection avec la rue des Epinettes jusqu'au numéro 18 de la rue du Moulin.

Pendant cette période, qui démarrera le 9 septembre pour se terminer le 25 octobre, une déviation va être mise en place dans les deux sens.

Seuls les bus seront autorisés à traverser la commune mais avec un déplacement des arrêts.

Bien entendu, les riverains pourront circuler mais en respectant un sens de circulation. La rue du Moulin, quant à elle, sera entièrement fermée à la circulation sur le tronçon qui longe l'église.

En ce qui concerne **les transports scolaires** :

- La ligne 50 assurant le transport des collégiens vers Saint-Souplets : l'arrêt « aller » sera en face du n° 1 Bis de la rue des Mousseaux et l'arrêt « retour », toujours rue des Mousseaux, sera à l'emplacement des 3 places de stationnements situés en face du n°3 de la rue des Mousseaux, qui seront en conséquence interdits.
- La ligne assurant le transport du RPI : l'arrêt matin, midi et soir se fera dans la cour en face du 3 rue des Epinettes, comme c'est le cas lors de la fête foraine.

En ce qui concerne **les lignes régulières 22 et 67** : les arrêts seront déplacés entre le 3 rue des Epinettes et le carrefour de la Borne Blanche.

La semaine du 26 au 30 août, l'entreprise Cise TP interviendra pour l'installation du chantier et mettra en place une circulation alternée mobile.

L'ensemble de ces informations seront consultables sur PanneauPocket et sur le site internet de la commune.

2. La période de déviation va permettre à l'entreprise EUROVIA de réaliser les modifications sur les bordures du trottoir du carrefour rue des Epinettes/rue de la Borne Blanche.

AIRE DE JEUX

Les travaux de création de **l'espace de jeux** ne pourront commencer qu'au mois de novembre, après la fin des travaux de réhabilitation de l'assainissement.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CLASSE

Le Syndicat Regroupement Pédagogique Intercommunal de Varreddes/Marcilly envisage la construction d'une classe sur Marcilly. Compte tenu du montage du dossier, des demandes de subventions et du temps des travaux, l'ouverture de la classe est prévue pour la rentrée 2026.

ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE DE MARCILLY

La commune de Marcilly et l'Association Culture et Patrimoine de Marcilly ont signé une convention avec la Fondation du Patrimoine en vue de lancer une souscription au bénéfice de la restauration de l'église afin de couvrir les 20 % de travaux restant à la charge de la commune.

Si vous souhaitez faire un don, vous devez passer par le site de la Fondation du Patrimoine :

www.fondation-patrimoine.org

puis aller sur « soutenir un projet » ou « Donner au projet de votre choix » et entrer en mot clé « Eglise » et en localisation « Marcilly ».

Il ne vous reste alors plus qu'à cliquer sur l'icone rouge qui se trouve sur la carte qui vous amènera au projet de restauration de l'église de Marcilly.

Les travaux prévus consistent en la restauration de la charpente et des parements de la sacristie, la réfection d'une partie de la toiture côté sud au pied du clocher et la réfection de la toiture du chœur. Pour l'ensemble de ces travaux nous avons déjà obtenus 80 % de subvention.

PROJET DE REMBLAIENT DE LA CARRIÈRE DU GUÉ

Le dossier est en cours d'instruction auprès de la DRIEAT et devrait faire l'objet d'une consultation du publique en septembre/octobre 2024.

TARIF LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Depuis le 12 juillet, le nouveau tarif est de 450 € pour les habitants de Marcilly et 600 € pour la 2^{ème} location (dans les 12 mois suivants la 1^{ère} réception).

Pour toute personne extérieure, le tarif de 900 € reste inchangé.

ET SI VOUS PRENIEZ DE L'AVANCE POUR LA RENTRÉE DES ENFANTS !

- Renouvelez dès à présent le forfait imagine R de votre enfant pour être serein à la rentrée. En vous rendant sur iledefrance-mobilites.fr/imagine-r

Pour souscrire, rien de plus simple :

Connectez-vous à votre compte en utilisant votre adresse e-mail et suivez les instructions.

Notez que les délais de traitement sont de 10 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés).

Souscrivez maintenant et ne soyez prélevé qu'en octobre.

POUR RAPPEL, TOUS LES ENFANTS QUI SERONT SCOLARISÉS À MARCILLY EN CLASSE DE CM1 avec l'enseignante Mme Planelles devront disposer d'une carte de transport IMAGINE R.

Il est impératif que les familles dont les enfants feront leur première rentrée en septembre dans les écoles de maternelle ou élémentaire de Varredes/Marcilly se fassent connaître auprès de la Mairie.

- **ASSURANCE SCOLAIRE 2024/2025** : Merci de vous rapprocher rapidement de votre assureur afin d'anticiper les démarches administratives de rentrée scolaire.
- Pour une bonne rentrée de votre enfant, pensez à compléter **la fiche sanitaire** qui a été remise en classe accompagnée des documents demandés au Secrétariat de la Mairie de VARREDDES.
- **SEULES 4 FAMILLES SE SONT PRÉSENTÉES EN MAIRIE POUR REMETTRE A LA SECRÉTAIRE LE GILET JAUNE CONFIE EN DÉBUT D'ANNÉE AUX MATERNELLES.**

Pour éviter tout courrier aux familles concernées, nous vous remercions de les ramener le plus tôt possible en mairie pour qu'ils puissent être réutilisés par d'autres enfants dès la rentrée qui aura lieu **LUNDI 2 SEPTEMBRE**.

ACCOMPAGNATRICE BUS SCOLAIRE MATERNELLE/PRIMAIRE

La nouvelle accompagnatrice en charge du transport scolaire durant l'année 2024/2025 pour LES MATERNELLES sera Mme Roxanne Guiraud. Elle sera joignable par téléphone à partir du LUNDI 2 SEPTEMBRE au 06 71 53 02 03.

Nous rappelons que normalement la mission de l'accompagnatrice est de gérer uniquement les enfants de la maternelle.

Merci aux élémentaires de respecter les règles établies durant les trajets pour le bien vivre ensemble.

Mme le Maire et son Conseil Municipal remercient l'accompagnatrice du transport scolaire, Mme Alexandrine Ferro, pour l'année scolaire qui vient de s'achever.

BARBECUE DE L'ASSOCIATION

L'Association des Fêtes et Loisirs de Marcilly organise un barbecue le dimanche 15 septembre 2024.

JOURNÉE EUROPEENNE DU PATRIMOINE

Lors des Journées du Patrimoine, l'église sera ouverte le dimanche 22 septembre de 10h à 12h et de 14h à 18h et à cette occasion une brocante à domicile, au bénéfice de la restauration de l'église, aura lieu grâce au don important de Monsieur Boissou, nouveau propriétaire de la maison située 11 rue Neuve.

TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence par la gendarmerie, un formulaire « Opération Tranquillité Vacances » est disponible sur le site servicepublic.fr.

EN BREF

- **La Ferme de Lisa**, 12 rue du Pont à Marcilly propose des fromages de chèvre et d'autres produits de producteurs.
Après quelques travaux, le magasin réouvrira début Août.
Les horaires d'ouverture de la boutique sont : mercredi de 17h à 19h, vendredi de 17h à 19h et samedi de 14h à 17h.

⚠ RAPPELS :

- Passez un agréable moment de sport ou de culture cet été lors d'évènements proposés par la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.
Informations disponibles sur **Panneau Pocket « CC d Pays de l'Ourcq » et sur « Marcilly – 77139 »**
- De nombreuses déjections de chiens sont régulièrement constatées sur les trottoirs de la commune, aux abords de l'église, du cimetière, dans l'espace de jeux réservé aux enfants et dans le nouvel espace paysager. Lors des promenades quotidiennes avec leur chien, nous demandons aux propriétaires de se munir de sacs plastiques pour ramasser les déjections et de les jeter dans une poubelle.
Cette infraction peut être passible d'une contravention de 1^{ère} classe fixée à 35 euros.
- Chaque habitant du village est tenu d'entretenir le trottoir qui longe son habitation (retrait des mauvaises herbes, des papiers et autres déchets)

- Les haies privées sur le domaine public (rue, trottoir) doivent être entretenues afin de ne pas obliger les piétons à se déporter.
- Il est interdit d'utiliser les tondeuses et autres appareils bruyants la semaine après 20h, tolérés le dimanche et les jours fériés entre 10h et 12h **uniquement**.

MERCI de respecter ces quelques règles pour le confort de tous !

DÉCÈS

Nous avons le regret de vous faire part du décès de Mme Yvette PHILIPPE née LANGLET, survenu le 14 juillet 2024.

NAISSANCE

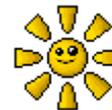
Nous souhaitons la bienvenue à Mylan BOISSOU né le 21 mai 2024.

Mme le Maire et son conseil souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de Marcilly

<p>Fermeture du secrétariat de la mairie Du vendredi 16 août au lundi 26 août 2024 En cas d'urgence, appeler le 06 08 75 80 73</p>
--



Bonnes vacances à tous !



*Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY
Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : mairie.marcilly77@outlook.com
Site Web : marcilly77.fr
Horaires mairie : lundi de 17h à 19h, vendredi de 10h à 12h et sur rendez-vous.*